

1<sup>er</sup> décembre 2015

## **RAPPORT DU JURY**

### **Examen professionnel de chargés d'études documentaires principal**

Session 2016



## Affaire suivie par

Sabine BOUADI - SG / DRH / RM / Bureau des recrutements par concours

Tél. : 01 40 81 17 04 / Fax : 01 40 81 70 70

Courriel : [sabine.bouadi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sabine.bouadi@developpement-durable.gouv.fr)

## Rédacteur

**Madame Hélène RICHARD**, présidente du jury

Conservatrice générale des bibliothèques

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

## Relecteur

**Sabine BOUADI** - SG / DRH / RM / bureau des recrutements par concours

**Norman CANNELL** - SG / DRH / RM / bureau des recrutements par concours

## Introduction

Le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 fixe les dispositions statutaires applicables au corps des chargés d'études documentaires.

L'article 21 établit que « peuvent être promus au grade de chargé d'études documentaires principal de 2<sup>ème</sup> classe, par voie d'examen professionnel, les chargés d'études documentaires ayant accompli huit ans de services effectifs dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins deux ans d'ancienneté au 6<sup>ème</sup> échelon. »

Les modalités de recrutement sont les suivantes :

« les chargés d'études documentaires qui ont présenté leur candidature au grade de chargé d'études documentaires principal sont admis chaque année à subir une épreuve orale devant un jury désigné par le ministre dont relève le corps concerné. Le jury établit la liste des candidats retenus. Seuls les candidats figurant sur la liste établie au titre d'une année, peuvent être inscrits après avis de la commission administrative paritaire au tableau d'avancement. »

« un arrêté conjoint du ministre dont relève le corps concerné et du ministre chargé de la fonction publique fixe le règlement de l'épreuve de sélection professionnelle ainsi que les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury ».

La gestion du corps interministériel des chargés d'études documentaires est assurée par le ministère chargé du développement durable ; à ce titre il « exerce à l'égard de ces personnels les pouvoirs relatifs à la nomination, l'avancement, la cessation de fonctions... et prend également toutes les mesures exigeant l'avis de la commission administrative paritaire ».

Les modalités de l'épreuve orale, comme les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury, ont été fixées par l'arrêté du 24 août 2004 publié au JO du 21 septembre 2004.

"Le jury comprend au moins quatre membres, d'un grade au moins égal à celui d'administrateur civil ou de conservateur des bibliothèques. Il peut également comprendre des titulaires du grade de chargé d'études documentaires principal. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante".

## Statistiques

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Inscrits	9	15	24
Éligibles	5	15	20
Présents à l'épreuve orale	5	9	14
Admis	2	3	5

ORAL 14 candidats présents

note la plus haute : 13

note du dernier candidat admis : 10,5

note la plus basse : 6,5

moyenne des notes des candidats admis = 11,5

moyenne des notes des 14 candidats présents = 9,29

## Candidatures par administrations

<b>ADMINISTRATIONS</b>	<b>CANDIDATURES (SUR 20 ÉLIGIBLES)</b>	<b>CANDIDATURES (SUR 14 PRÉSENTS)</b>	<b>ADMIS (SUR 5 POSTES)</b>
<b>Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie</b>	3	1	1
<b>Ministère des Affaires Étrangères</b>	3	1	1
<b>Ministère de l'Intérieur</b>	2	2	0
<b>Ministère des Finances et des Comptes publics</b>	1	1	1
<b>Ministère de la Défense</b>	8	7	1
<b>Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes</b>	1	1	1
<b>Centre National d'Art et Culture Georges-Pompidou (Ministère de la Culture et de la Communication)</b>	1	1	0
<b>Cour des Comptes</b>	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>3</b>

## **Déroulement de l'épreuve**

---

L'épreuve orale de l'examen professionnel s'est déroulée les 17 et 18 novembre 2015 dans les locaux du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur le site de la Défense.

L'épreuve orale de l'examen professionnel consiste en un entretien de trente minutes avec le jury.

Cet entretien a comme point de départ un exposé de cinq minutes au minimum et dix minutes au maximum sur les fonctions que le candidat a exercées depuis sa nomination en qualité de chargé d'études documentaires et, le cas échéant, depuis sa nomination dans un emploi du niveau de la catégorie A.

L'entretien porte notamment sur des questions :

- ressortissant aux attributions du ministère, de l'administration ou de l'établissement auquel appartient le candidat, en activité ou en service détaché ;
  
- posées par le jury et destinées à permettre une appréciation de la personnalité et des connaissances professionnelles du candidat.

## **Commentaires et recommandations**

---

Le nombre de postes ouverts au titre de 2016 était de 5. Comme l'année précédente, tous les postes ont été pourvus. Les candidats reçus ont eu des notes supérieures à 10. Mais aucun autre candidat n'a obtenu une note supérieure à 9. Un nombre de postes supérieur n'aurait pas permis de les recevoir, au regard de leur prestation.

L'examen consiste en une seule épreuve orale d'une durée de trente minutes. Celle-ci doit permettre au jury de s'assurer des connaissances professionnelles et administratives du candidat et de mesurer sa capacité à exercer des responsabilités plus importantes, puisque cet examen professionnel ouvre l'accès à des fonctions élargies, qu'il s'agisse de responsabilités d'encadrement ou d'une expertise supérieure.

Au début de l'épreuve, le jury accueille le candidat en lui rappelant le déroulement de l'épreuve qui comporte deux parties :

- Un exposé d'une durée de cinq minutes au moins et dix minutes au plus dans lequel le candidat doit retracer son parcours professionnel et les points saillants de celui-ci. Le candidat doit également exposer ses motivations pour l'obtention du grade de chargé d'études documentaires principal.

Le jury constate que les candidats, pour la plupart, maîtrisent bien cet exercice et sont capables, dans le temps imparti, de présenter leur parcours professionnel et de développer les points forts qu'ils souhaitent en souligner. Une bonne préparation de l'épreuve leur permet de dominer leur stress, de structurer leur présentation et de faire comprendre les spécificités de leur poste ou de leur mission.

Le principal défaut relevé pour cette partie de l'épreuve est, outre quelques rares dépassements du temps imparti, une présentation trop descriptive qui peine à prendre du recul pour analyser l'expérience acquise ou le niveau de responsabilité.

Le jury souhaite toutefois attirer l'attention des candidats sur la nécessité d'être honnête par rapport à la réalité de leurs responsabilités ou de leur compétence. Les questions qui suivent, en particulier si elles s'attachent à éclairer tel ou tel point de l'exposé, peuvent crûment faire apparaître le hiatus entre les responsabilités annoncées et la réalité des compétences professionnelles....

- Un entretien qui permet de mesurer les compétences professionnelles du candidat et sa connaissance de l'actualité administrative.

Le jury a été dans l'ensemble déçu de la faiblesse des connaissances de la majorité des candidats. Rares ont été les réponses claires, justes et argumentées.

Il a également regretté que très peu de candidats connaissent les réalisations et les projets interministériels, européens ou internationaux concernant les activités de documentation et d'archivage, au moins dans leurs très grandes lignes. De même, l'actualité des questions professionnelles était souvent manifestement mal suivie.

Les enjeux actuels du domaine d'intervention des chargés d'études documentaires (archives, documentation, bibliothèques) semblent ignorés par beaucoup des candidats, ce qui est difficilement acceptable, compte tenu des missions de ces agents...

Les réponses concernant l'actualité administrative ont été, elles aussi, très décevantes. A des questions simples, qui correspondent à l'information de tous les citoyens, certains candidats n'ont pas été capables de donner de réponses justes et satisfaisantes.

En conclusion, le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de se tenir au courant des problématiques professionnelles de tous les secteurs dans lesquels les chargés d'études documentaires sont appelés à servir : questions de normalisation, évolution de services, contexte administratif. Le futur chargé d'études documentaires principal doit mettre en valeur sa culture professionnelle, faire preuve de curiosité pour les domaines autres que ceux de sa pratique quotidienne, montrer une vraie réflexion sur ses pratiques et sa capacité en tant que professionnel de l'information à se définir comme acteur de l'évolution des métiers de la documentation et des archives.